

Etaient présents :

- Collège des collectivités et des structures gestionnaires de l'eau

Etaient présents :

Dinan Agglomération
Madame BURNOUF Joëlle

Saint Brieuc Armor Agglomération
Monsieur LOYER Jean Yves
Monsieur BIDAULT Loïc
Monsieur SERANDOUR Marcel
M. PRIDO Pacal
M JOUAN Michel

Lamballe Terre et Mer

Monsieur BARBO Jean Luc (avec pouvoir de M. LUCAS)

Monsieur DUBOS Jean Luc
Monsieur ROBIN Christophe
Monsieur JANVIER Gilbert
Monsieur BARON Daniel
Monsieur OMNES Jean-Pierre

Excusés :

Monsieur JOURDEN Jean – **Leff Armor Communauté**
Madame MEHEUST Véronique – **Conseil Départemental 22**
Monsieur ALLAIN Olivier – **Conseil Régional de Bretagne**
Monsieur LUCAS Christian – **Lamballe Terre&Mer**
Madame ORAIN Christine- **Conseil Départemental 22**

Monsieur BERTRAND Jean-Luc – **Saint Brieuc Armor Agglomération**
Madame DEL ZOTTO Miriam – **Saint Brieuc Armor Agglomération**
Monsieur DESDOIGTS Jacky - **Saint Brieuc Armor Agglomération**

Collège 1 : 12 présents, 1 pouvoirs, 13 présents ou représentés sur 30 membres

- Collège des usagers

Etaient présents :

Comité Départemental Canoë Kayak Côtes d'Armor
Monsieur RAULT Julien

Fédération des Coopératives Agricoles des Côtes d'Armor
M. COUEPEL Thomas

Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor
M. RENE Jean Jacques

Eau et Rivières de Bretagne

Monsieur LE ROUX Célestin (avec pouvoir Mme LE GUERN)

Pôle INPACT
Monsieur YOBE Yann

Excusés :

Mme LE GUERN Joëlle - **CANE**
M. BONNERY Didier **FDAAPPMA**
Mme EVEN Daniëlle - **Chambre d'Agriculture 22**
M. BEAUDET Yves Marie - **Chambre d'Agriculture 22**
Madame ROUXEL Solange - **UFC Que Choisir**
M. DE CATUELAN Yves - **Syndicat de la propriété rurale**
M. Didier LE BRAS - **Réserve naturelle de la Baie**
M. BRANDELET Michel - **Chambre de Commerce et d'Industrie**
M. STURBOIS Anthony - **VIVARMOR**
Mme DERLOT Lenaïk- **EDF France**

M. SIMON Daniel- **Association de Sauvegarde des Moulins de Bretagne**
M SALADAINÉ Stéphane – **Section conchyliculture Bretagne Nord**
M. DE CATUELAN – **Syndicat Départemental propriété rurale**

Collège 2 : 5 présents, 1 pouvoirs d'où 6 présents ou représentés sur 18 membres

- **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

Etaient présents :-

MISEN (M. LE BRETON) (avec pouvoir de la DDTM 22)

Agence de l'eau Loire Bretagne (Mme NIHOUL)

Excusés :

Agence Française de la Biodiversité
Préfecture coordinatrice de bassin
Préfecture des Côtes d'Armor
DREAL Bretagne

CEVA
DDTM 22 (pouvoir à la MISEN)

Collège 3 : 2 présents, 1 pouvoir soit 3 présents ou représentés sur 8 représentants

Décompte général : 19 présents, 22 présents ou représentés sur 56 membres

- **Etaient également présents**

- | | |
|--|--|
| - Mme YVON – Lamballe Terre et Mer | - M CLEMENT Gérard – UFC que Choisir |
| - M. TETU - SMEGA | - M. MACE Cellule d'animation du SAGE –Pays de Saint-Brieuc |
| - M. DAVID – Saint Brieuc Armor Agglomeration | - M. MESSIEZ Cellule d'animation du SAGE –Pays de Saint-Brieuc |
| - Mme YERLES, Conseil Régional | - M. JUBERT Cellule d'animation du SAGE – Pays de ST Brieuc |
| - M ROTH, MIRE Préfecture de Région | - Mme VERGER Cellule d'animation du SAGE – Pays de ST Brieuc |
| - M. DAVID – Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor | |
| - Mme MILLORIT – CEDAPA | |
| - Mme CORCUFF – GAB 22 | |
| - Mme LIDOU – Conseil Départemental 22 | |
| - M ROUXEL Bernard – Cooperl | |
| - Mme SOHIER Delphine – CDPMEM 22 | |

Ordre du jour :

1. **Avis de la CLE sur le contrat territorial 2017-2021 (Présentation M. Messiez - Cf. Annexe 1 diapositive 3 à 39).....3**

Actualités et Agenda..... 10

Rédacteur : R. MACE/AC VERGER/F JUBERT

Note :

Ce compte-rendu est publié sous une forme synthétique, récapitulant les échanges et présentant les orientations validées. Il est publié conjointement au diaporama présenté qui constitue l'annexe 1 du présent compte-rendu.
--

M. BARBO, Président, introduit la séance, présente l'ordre du jour, remercie les personnes présentes et excuse les membres ayant prévenu de leur indisponibilité.

Il présente également l'exposition dans le hall réalisée par les étudiants de l'Université de Bretagne Sud dans le cadre d'un travail d'étude sur la Baie de Saint-Brieuc sur différentes thématiques : morphologie, géologie,.... Cette exposition a vocation à être itinérante, il est donc proposé aux mairies qui souhaitent en bénéficier d'en faire la demande auprès des services du Pays.

1. Avis de la CLE sur le contrat territorial 2017-2021 *(Présentation M. Messiez - Cf. Annexe 1 diapositive 3 à 39)*

Processus de construction et signataires (diapositive 3 à 5)

M. BARBO, Président : Cette longue procédure d'élaboration montre le travail conséquent fourni pour parvenir à la proposition qui est faite ce jour. Ce travail n'est, hélas, pas reconnu par tout le monde. Il est demandé aux coordinateurs de bassins versants de recenser les communes qui souhaiteraient être signataires du contrat territorial afin qu'elles puissent bénéficier de financements pour leurs projets, notamment en ce qui concerne les travaux sur les ouvrages.

Article 2 : Territoire et contexte (diapositive 6)

M. MESSIEZ (Cellule d'animation du SAGE) : Il est rappelé sur ce point les incertitudes pesant sur le devenir du SMEGA à compter de 2018 et donc du pilotage des actions qui seront menées sur le territoire concerné.

M. BIDAULT (Saint Briec Armor Agglomération) : Une réunion des collectivités adhérentes au SMEGA s'est tenue il y a 15 jours pour discuter de cette problématique, une autre sera programmée début octobre pour définir l'organisation future.

Article 3 : Enjeux (diapositive 7 à 9)

M. BARBO, Président : La Commission Locale de l'Eau du SAGE Arguenon a souligné la nécessité de travailler sur l'érosion ; c'est un sujet sur lequel les collectivités de notre territoire devraient se pencher sérieusement, notamment sur les secteurs à enjeux pesticides et phosphore.

M. RENE (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) : Sur les problématiques présentées qui se situent bien souvent en aval des cours d'eau, il faut veiller à être très pointu sur les prélèvements avant d'engager des mesures et des actions qui visent les agriculteurs ; nous en avons l'exemple ici sur le ruisseau d'Etables sur Mer.

M. SERANDOUR, (Saint Briec Armor Agglomération) : Concernant le ruisseau d'Etables, un courrier a été envoyé aux maires concernés pour les informer de la démarche qui se mettait en place sur ce sous bassin versant.

M. BARBO, Président : Il faut à nouveau souligner le haut niveau de technicité qui est à disposition sur notre territoire et qui est mis en pratique sur le terrain.

Article 4 : Stratégie et programme d'actions (diapositives 10 à 25)

M. BARBO, Président : Concernant les grands ouvrages, des travaux sur les Ponts Neufs sont programmés en octobre. Il s'agit d'aménagements pour une meilleure gestion hydraulique de l'ouvrage. A cette occasion, une nouvelle passe à anguilles sera installée.

Sur le volet animation, il faut bien constater qu'organiser des événements ayant pour thème unique la qualité de l'eau ne permet pas de toucher beaucoup de monde...Il est donc proposé de s'associer à d'autres événements plus globaux afin de toucher le maximum de monde.

M. RENE (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) : Je souhaiterais porter à l'attention de la CLE un constat un peu hors sujet, celui de l'entretien des fossés en bord de route qui sont fauchés de plus en plus tard...Certaines espèces ont alors le temps de monter à graines et de contaminer les parcelles agricoles alentours.

M. Barbo, Président : Il est vrai que la question des fossés est une problématique qui devra être traitée, notamment à travers un partenariat plus soutenu avec le Conseil Départemental.

Mme Lidou (Conseil Départemental 22) : Une réflexion est engagée par les services du département sur la gestion des fossés mais compte tenu des mouvements de personnels, une réunion ne pourra pas se tenir avant la rentrée.

MME BURNOUFF (Dinan Agglomération) : Sur la question de la sensibilisation, les initiatives prises à l'occasion de la route du Rhum ou de la course Landes et Bruyères pour sensibiliser le grand public sur différentes thématiques environnementales (toilettes sèches, vidéo pédagogique dans les bus...) sont autant de bons exemples de sensibilisation du grand public à l'occasion d'événements. Le syndicat des Caps a des compétences et de l'expérience en la matière.

Article 4.3 Actions agricoles

M. BARBO, Président : Lors du COPIL régional qui s'est tenu à Rennes cette semaine et de notre rencontre avec le Préfet de Région quelques jours plus tôt, nous avons pu exprimer nos attentes notamment sur le besoin d'une organisation entre les EPCI, la région et le Pays sur le volet et sur le financement de la mobilisation des techniciens des partenaires agricoles, qui seront les ambassadeurs du projet.

M Messiez : Sur la question de l'absence de financement pour la mobilisation des techniciens dans le cadre de Baie 2027, il est important de rappeler que ce seront eux et non pas les techniciens des collectivités qui devront mobiliser les agriculteurs, leur implication est donc essentielle.

M. RENE (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) : Pour que les actions et donc le futur plan soient efficaces, celles-ci doivent être co-construites et partagées avec les techniciens qui auront la charge de les déployer auprès des agriculteurs.

M. BARBO, Président : Le second plan de lutte tire les enseignements du premier où il a été constaté que certains agriculteurs ne s'engageaient pas faute d'information notamment de la part de leur technicien. On mesure le rôle essentiel des techniciens pour la bonne marche de ce plan. Il faut rappeler plus spécifiquement sur le volet économique que le PETR n'a pas de compétences économiques, contrairement aux EPCI. Mais le PETR a une capacité d'animation et a noué des relations avec des opérateurs économiques qu'il faudrait valoriser sur la période à venir. Sur le volet énergie, il y a une nécessité de travailler collectivement sur ce sujet au risque que les projets entrent en concurrence vis-à-vis des sources d'énergie disponibles. J'ai le sentiment d'avoir été entendu par T. Burlot, Vice-Président du Conseil Régional, sur cet aspect.

M. DAVID (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) : Lors du Comité de Pilotage Régional, il est regrettable que M. Burlot n'ait pas cité les projets sur la Baie de Saint Brieuc alors qu'il est lui-même Président de Kerval.

Mme Yerles (Conseil Régional) : M. Burlot a pris d'autres territoires à titre d'exemple mais n'oublie évidemment pas les autres projets menés ailleurs et notamment ici et que la Région soutiendra.

M. BARBO, Président : Il existe des projets qu'il faut soutenir car, en plus d'offrir des solutions efficaces, ils permettent de donner une image positive du territoire.

M. RENE (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) : Lors du 1^{er} Plan, le volet énergie donnait des perspectives en termes de développement des exploitations sur le territoire. Il favorisait l'adhésion de certains agriculteurs à la démarche. Concernant les disponibilités énergétiques, il ne faut pas oublier les gisements de biomasse qui ont été, ou, vont être estimés via les schémas réalisés à l'échelle départementale et régionale.

Article 4.3 : Actions Agricoles / Plan pesticides

Mme Nihoul (Agence de l'Eau) : L'agence de l'eau s'interroge sur la capacité à déployer des plans pesticides efficaces sans l'engagement de certaines coopératives. Par exemple, sur le bassin de l'Islet la coopérative Garun-Paysanne, bien implantée sur ce secteur, ne s'engage pas.

M. BARBO, Président : Les entreprises signataires sont celles qui s'engagent sur le projet Baie 2027. La coopérative Garun Paysanne n'accompagne que très peu d'agriculteurs concernés par le Plan de Lutte sur la Baie de Saint-Brieuc. Il n'en demeure pas moins que les coopératives doivent s'engager à nos côtés notamment sur le sujet des produits phytosanitaires.

M. DAVID (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) : Pour mobiliser ces coopératives, il sera nécessaire de proposer de nouvelles choses et de co-construire avec elles les programmes d'actions.

Article 4.3 : Actions Agricoles/financements

M. BARBO, Président : La Baie de Saint Brieuc a demandé, lors du COPIL régional et lors de la rencontre avec M. le Préfet de région, d'avoir pour chaque actions du projet les financements prévus sur la durée du Plan et l'identité des partenaires financiers apportant leur contribution. Cette demande s'applique aux soutiens du plan de Développement Rural Breton (PDRB). Nous devons être en capacité d'accompagner les exploitations qui évoluent. Il en va de la crédibilité du projet. Cela passe par les outils du PDRB mais aussi par de nouveaux outils à construire. Les Baies algues vertes sont spécifiques et nécessitent des dispositifs adaptés.

M. YOBE (Pôle INPACT) : Il ne faut pas oublier les difficultés rencontrées par les agriculteurs lors des déclarations PAC. Ces déclarations deviennent en effet de plus en plus compliquées avec des contrôles et des sanctions lourdes si les choses ne sont pas bien faites. Si bien que, bon nombre d'agriculteurs font appel à des prestataires extérieurs pour réaliser ces déclarations et perdent ainsi une partie de leur autonomie dans la gestion de leur exploitation. A ces difficultés, s'ajoutent les retards de paiement des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) qui entraînent des problèmes de trésorerie au sein d'exploitations qui se sont engagées en faveur de l'environnement.

Mme Nihoul (Agence de l'Eau) : Les crédits de l'Agence de l'Eau mobilisés dans le PDRB ne serviront qu'au financement des MAEC dans les baies algues vertes.

Article 4.3 : Bocage

M. BARBO, Président : La problématique du bocage peut être une porte d'entrée pour le technicien avant d'aborder d'autres sujets, comme la problématique azote ou phytosanitaire.

M. MESSIEZ (Cellule d'animation du SAGE) : A la demande des partenaires financiers, toutes les actions bocagères sont « fléchées » sur le Plan de Lutte contre les Algues vertes, à l'exception des bassins versants de la Flora et de l'Islet qui sont hors du périmètre. Il faut noter que seule une partie des actions prévues (ceinture de bas fond...) dans les stratégies bocagères auront un rôle réel sur les flux d'azote.

M. LE BRETON (MISEN) : Pourquoi sur la carte présentée (*diapositive 22*) ne compte-t-on pas plus de placettes sur le Gouessant moyen alors que c'est là qu'il y a le plus d'enjeux sur les pesticides et le phosphore ?

M. MESSIEZ (Cellule d'animation du SAGE) : Cette carte est en cours de construction et sera actualisée. La carte définitive ne présentera pas plus de placette sur le bassin du Gouessant mais moins de placettes sur les autres bassins. Les choix sont aussi dictés par les contraintes budgétaires.

Article 5 : Suivi et évaluation (diapositive 25)

M. BARBO, Président : Le délai d'envoi du bilan technique et financier par les maîtres d'ouvrage à la cellule du SAGE n'est pas négociable. On ne peut pas se permettre de présenter ce type de bilan en fin d'année alors qu'il doit permettre de rectifier des trajectoires, redimensionner des actions... Cela n'a aucun sens si l'année est en grande partie écoulée. Nous transmettrons ce bilan aux financeurs avec les éléments qui seront disponibles pour la CLE de validation.

Article 6 : Organisation des acteurs locaux et pilotage (diapositives 26 à 28)

M. LE BRETON (MISEN) : Pourquoi est-ce que les collectivités ne seraient chargés de l'animation et de la coordination des interventions uniquement qu'auprès des exploitants ? Un contrat territorial engage en effet d'autres acteurs auxquels il faut faire référence.

M. BARBO, Président : Cette remarque sera prise en compte et modifiée en conséquence dans le document.

Article 7 : Engagements (diapositives 29 à 31)

M. BARBO, Président : Il faut que tout le monde se mette d'accord sur le réseau de mesures afin que toutes les structures qui travaillent sur le sujet disposent des mêmes données.

M. LE BRETON (MISEN) : Je partage ce besoin de disposer d'une définition précise de la liste de points qui servent aux suivis de la qualité de l'eau et donc à l'évaluation du contrat. A ce propos, il faut savoir que l'Etat va stopper ces suivis aux exutoires. Une réunion sera organisée en septembre pour définir les suivis futurs de ces points de mesure qui servaient de référence sur la Baie de Saint-Brieuc.

M. BARBO, Président : Il n'est pas possible de démarrer un contrat avec une telle incertitude sur l'un des indicateurs principaux. Le financement et la maîtrise d'ouvrage de ces mesures devraient être clairement inscrits dans le contrat.

Mme Lidou (Conseil Départemental 22) : Le département sera attentif à répondre aux attentes des territoires.

M. BARBO, Président : Il serait peut-être opportun que les territoires sollicitent de manière écrite le Conseil Départemental lorsque la position de l'Etat sera connue officiellement.

M. LE BRETON (MISEN) : Je tiens à informer l'assemblée que les barrages départementaux servant à la production d'eau potable vont être transférés du Conseil Départemental au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP). La date d'effet de cette décision n'est pas encore connue et n'interviendra certainement pas avant 2018.

M. BARON (Lamballe Terre et Mer) : La réflexion sur ce transfert se poursuit notamment sur les modalités de mise en œuvre de ce transfert. Les problématiques liées aux autres usages seront intégrées à la gestion des barrages. Je pense que les présidents de SAGE doivent effectivement engager une démarche commune pour sécuriser les réseaux de suivis de la qualité des eaux. Sur la diapositive présentant les différentes compétences en matière d'eau il faudrait faire figurer, sur la carte concernant l'eau potable, les interconnexions.

M. DAVID (Saint Brieuc Armor Agglomération) : Le SDAEP a pour seul objectif la production d'eau potable et se doit de disposer des ressources suffisantes pour continuer à produire de l'eau potable même en période de sécheresse. La question des besoins en débits à l'aval de Saint Barthélémy pour satisfaire les enjeux de qualité des milieux, de vie piscicole et de l'ensemble des usages sera à travailler avec le SDAEP.

M. LE BRETON (MISEN) : Il faut rappeler que les débits réservés au droit du barrage de Saint Barthélémy sont fixés par réglementation et non pas par le Conseil Départemental actuellement, ni pas le SDAEP demain.

M. MESSIEZ (Cellule d'animation du SAGE) : La loi permet à un SAGE de fixer les débits réservés au droit des ouvrages. Lors de la rédaction du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc, la question s'est posée concernant le barrage de Saint Barthélémy. Le choix a été fait de ne pas fixer de débit réservé via le SAGE et de demander au Conseil Départemental d'organiser la concertation autour de cette gestion des débits. En cas de révision du SAGE, compte tenu des enjeux en aval et des sommes nécessaires à l'aménagement des ouvrages, la question se posera à nouveau.

M. BARBO, Président : Je m'interroge également sur la fonctionnalité de la passe à anguilles sur ce barrage

Mme Lidou (Conseil Départemental 22) : Une étude sur son efficacité est en cours.

Mme YERLES (Conseil Régional) : Sur les engagements financiers du Conseil Régional, il faudrait aller chercher dans les dispositifs innovants les moyens de soutenir spécifiquement les agriculteurs en baie Algues Vertes. Le PDRB, soumis à un contrôle strict de l'Europe, ne permet pas de créer cette spécificité.

M. BARBO, Président : J'ai retenu pour ma part, lors de la rencontre entre les 8 baies Algues Vertes et les Vice-Présidents de la Région que M. Chesnais Girard, devenu depuis Président du Conseil Régional, a prévu d'intégrer le volet économique des territoires Algues Vertes dans les futures conventions qui lieront les EPCI et la région dans l'exercice des compétences en matière de développement économique.

M. RENE (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) : Cette spécificité territoriale nous l'avions au cours du 1^{er} Plan. Et cela n'est plus possible ? Il a été prétexté un effet d'aubaine pour les agriculteurs. Sur la Baie de Saint-Brieuc, chaque dossier était examiné par une commission d'agriculteurs et d'élus qui accordaient l'aide au regard de la situation de l'exploitation et de ses engagements. Des dossiers ont été refusés, d'autres ont augmenté leurs engagements pour bénéficier de l'aide... On ne peut pas parler d'effet d'aubaine.

Mme YERLES (Conseil Régional) : Ce travail local de validation des demandes d'aides au regard des engagements pris ne se fait pas sur toutes les baies algues vertes. Dans le PDRB, on ne peut pas distinguer les baies algues vertes entre elles. La rédaction des financements dans ce contrat territorial est volontairement évasive pour laisser un large champ de possibilités dans la recherche de soutiens spécifiques plutôt hors du PDRB.

M. RENE (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) : Je me répète mais nous avons besoin de solutions originales, de soutiens adaptés pour faire fructifier la dynamique créée lors du 1^{er} Plan.

M. BARBO, Président : On doit reconnaître le statut spécifique des baies algues vertes. Il s'agit de projet de territoire pour répondre aux enjeux et réalités locaux. Il ne s'agit pas de seulement appliquer la politique agricole régionale.

Article 8 : Données financières (diapositives 32 à 37)

M. BARBO, Président : La lecture des moyens humains mobilisés amène deux remarques. On observe une nette différence entre les EPCI concernés sur les moyens humains mobilisés. S'il n'y a pas assez d'ETP donc de personnes sur le terrain alors on ne touchera pas assez de monde. C'est pleinement le rôle de la CLE de le signaler. Ensuite, même avec des moyens très ambitieux, les EPCI, seuls, ne peuvent pas travailler avec l'ensemble des acteurs. Cela confirme l'importance du rôle de relai que doivent jouer les organismes agricoles auprès des agriculteurs.

Mme Nihoul (Agence de l'Eau) : Ces différences de moyens faisaient partie des remarques formulées par l'Agence de l'eau. Mais l'efficacité des moyens mis en place se lit aussi au regard de la pertinence des profils qui sont attribués. Sur le Gouessant les moyens doivent être maintenus voire augmentés (avec un profil de poste 'zones humides' pour travailler sur les contacts cultures/cours d'eau notamment). Sur la partie du Gouët, le temps d'animation agricole semble « confortable » alors qu'il y a déjà des actions de prévues dans le cadre du PAV.

MME BURNOUFF (Dinan Agglomération) : Le terme ETP semble neutre mais il faut regarder ce qu'il se passe derrière et notamment la rémunération de ces personnes. Nous avons besoin de personnes pour avoir des résultats. On ne pourra travailler avec nos interlocuteurs sur ces enjeux qu'en dialoguant, qu'en nouant des relations. L'humain joue un rôle essentiel. Sur la question des moyens, il faut arrêter de distinguer petit et grand cycle de l'eau. Le petit cycle n'est qu'un circuit particulier du grand cycle, une dérivation. Une fois ce constat fait, il faut s'interroger sur les sources de financement des actions qui seront menées au cours de ce contrat.

M. BARON (Lamballe Terre et Mer) : Je m'interroge sur le coût affecté aux travaux d'aménagement de la Ville Gaudu. Le choix sur les scénarios d'aménagement doit être arrêté lors du prochain bureau communautaire de Lamballe Terre et Mer en septembre. Les coûts prévisionnels dépendent de ce choix.

MLE. YVON (Lamballe Terre et Mer) : Les coûts sont ceux issus de l'étude. Il ne s'agit pas de préjuger des choix du bureau communautaire mais de « réserver une enveloppe » au sein du contrat pour pouvoir assurer le financement des aménagements qui seront décidés.

M. BARBO, Président : Sur le volet communication, si les taux de financements ne changent pas, il sera nécessaire de recentrer la communication en direction de la population locale et notamment des agriculteurs pour faire connaître les actions qui sont menées. La « communication de crise » (réponse aux sollicitations des médias) a accaparé tout le plan de communication précédent pour des résultats mitigés.

M. MESSIEZ (Cellule d'animation du SAGE) : Il faut faire extrêmement attention aux éléments de langage ; l'expérience nous a également montré que la communication de crise est difficile et doit être confiée à des professionnels.

MME YERLES (Conseil Régional de Bretagne) : Les 8 baies seront associées à la construction d'un plan de communication régional.

M. LE ROUX (Eaux et rivières de Bretagne) : En amont du vote qui va être effectué, je souhaiterais apporter quelques remarques et réserves :

- 1- malgré des avancées certaines à l'issue du plan 2010/2015, sur la réduction des transferts d'azote (fuite des excédents nitrates agricoles principalement), qui a permis la fin du contentieux européen pour l'exploitation en eau potable des cours d'eau dépassant la norme de 50 milligrammes/litre, il s'avère que les marées vertes 2017 connaissent une ampleur inégalée, avec en début de saison touristique des sites pénalisés par des dépôts d'algues et des dégagements gazeux malodorants, potentiellement toxiques, pour difficultés et quasi-impossibilité de ramassage. Compte tenu de conjonctures climatiques défavorables comme en 2017, non maîtrisables, les teneurs en nitrates des transferts par cours d'eau en baie doivent donc être sensiblement abaissées, comme recommandé par l'IFREMER et le CEVA.
- 2- Des investissements conséquents sont prévus en matériels et bâtiments d'exploitation, comme pour de nouveaux projets venant en CODERST, il sera nécessaire de vérifier leur cohérence avec les objectifs de réduction des fuites d'azote, un compte doit être tenu des charges existantes sur certains bassins versants déjà chargés en production d'azote, une promotion doit être réelle pour les agricultures non polluantes, dont les productions ont la faveur des consommateurs.

- 3- Les pesticides phyto-sanitaires ont un impact considérable destructeur sur la biodiversité, possiblement plus accusé que celui des excédents azotés, la consommation de ces produits doit diminuer et induit une responsabilité particulière par rapport aux vendeurs également conseiller d'utilisation. Les démarches "Delphy" doivent être soutenues activement.
- 4 La Baie de Saint-Brieuc se trouve avec un port actif en fond de baie peu profonde et à marée, qui nécessite un dragage régulier du chenal d'accès, dont une partie des dragages est clapée dans la baie. En outre les projets portuaires réalisés et à venir ont un impact certain sur les transits hydrologiques dans la baie. Il est nécessaire de rentrer ce périmètre portuaire dans le domaine du SAGE de la Baie de Saint Brieuc.

M. MESSIEZ (Cellule d'animation du SAGE) : Concernant la gestion des sédiments du port, la disposition traitant du sujet n'apparaît plus dans le nouveau SDAGE et il n'existe pas d'outil construit au sein de la CLE pour travailler sur ce point. Beaucoup de choses restent à construire, la réflexion pourrait être menée au sein de la démarche GIZC (Gestion Intégrée de la Zone Côtière) portée par le Pays.

M. RENE (Chambre d'Agriculture) : Concernant les investissements bâtiments, matériels et les aides associées, cela sera toujours lié à des évolutions de pratiques, ayant un impact sur la qualité de l'eau.

M COUPEL (Coop de France Ouest) : Les techniciens qui interviennent sur le terrain dans le cadre des actions du Plan algues vertes ne sont pas ceux qui vendent les produits phytosanitaires.

M LOYER (Saint-Brieuc Armor Agglomération) : les pesticides ne sont pas issus uniquement du monde agricole. Des matières actives sont également présentes dans les produits de ravalement, d'entretien des toitures,...

MME YERLES (Conseil Régional de Bretagne) : Je tenais à dire que le projet de la Baie de Saint-Brieuc répond à beaucoup d'attentes des financeurs, notamment celles du Conseil régional. Le travail réalisé est incroyable et propose une vision globale, une stratégie nécessaire sur la Baie. C'est en cela un véritable projet de territoire d'eau.

L'exposé étant terminé et plus personne ne demandant la parole, M. le Président soumet la délibération au vote de l'assemblée :

La Commission Locale de l'Eau de la baie de Saint- Brieuc :

Vu le SAGE approuvé le 30 janvier 2014 ;

Vu le SDAGE 2016-2021 approuvé le 4 novembre 2015 ;

Vu le projet 'baie 2027' approuvé le 31 mars 2017 ;

Considérant le projet de Contrat Territorial baie de Saint-Brieuc 2017-2021 ayant pour but la programmation des actions et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs sur cette période,

Emet un avis **favorable** sur le projet, assorti des réserves suivantes, qui le conditionnent :

- ✓ Que soient éclaircis l'organisation, le rôle de chacun et le financement des actions du volet économique, inabouti à ce stade, ce volet étant indispensable à la réussite du projet et reposant sur une implication et une coordination forte des EPCI et de la Région, au service d'un projet de territoire à l'échelle de la baie de Saint-Brieuc ;
- ✓ Que soit assurée la continuité du portage des actions sur l'Ic au 1er janvier 2018, conformément aux ambitions affichées dans le présent contrat;
- ✓ Que des solutions de financement soient trouvées sur l'ensemble des lignes, en particulier en ce qui concerne les actions relevant du projet 'baie 2027' ;

- ✓ Que soit mise en place une organisation claire pour le portage de la communication ;
- ✓ Que soient également éclaircies les modalités et moyens de recherche de nouveaux dispositifs financiers, innovants, d'accompagnement des exploitants et de mobilisation des techniciens agricoles impliqués, au service du projet de territoire ;
- ✓ Que les solutions soient trouvées afin que les moyens, en particulier humains, puissent être déployés sur l'ensemble du bassin de façon proportionnée à l'importance des enjeux, afin d'être en mesure de relever les défis quant à l'atteinte, en 2021 puis en 2027, des objectifs du SAGE (et du SDAGE).

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

La délibération est adoptée à l'unanimité

Actualités et Agenda

Sont portées à la connaissance de la CLE la demande d'avis formulée par la DDTM22 sur le dossier d'autorisation des zones de carénage du port du Légué, que le Bureau de la CLE a considéré comme étant impossible de rendre dans le délai imposé, la publication de la note technique du ministère relative à la caractérisation des zones humides suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 et les conclusions du dernier COPIL d'aménagement du Plan d'eau de la Ville Gaudu.

*** * ***

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

ANNEXE 1 : Diaporama présenté en séance le 07/07/2017